



## REGLEMENT TRAIL du VIEIL-ARMAND / TRAIL DECOUVERTE / LA PRINTANIERE 2021

### **Préambule : PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19**

Tout participant s'engage à aider les organisateurs à respecter le protocole sanitaire émanant du Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des Sports en vigueur et affiché sur le lieu de départ des courses.

### **Article 1 : EPREUVE**

L'association OXYGENE 68 organise le Trail du Vieil-Armand, un Trail Découverte ainsi que la Printanière le samedi 16 octobre 2021.

Distance :

- Trail du Vieil-Armand : 25km D+1100m
- Trail « Découverte » : 14km D+430m
- La Printanière et « Elle & Lui » : 8.2km D+170m

Les courses se dérouleront en une seule étape, à allure libre.

### **Article 2 : ACCESSIBILITE**

La course est ouverte aux licenciés FFA, ainsi qu'aux non licenciés remplissant la condition minimale d'âge. Les coureurs devront fournir à l'inscription :

- soit une copie de leur licence sportive FFA en cours de validité au jour de l'épreuve. Les licences compétition FSCF, FSGT, UFOLEP, de la saison en cours, sont acceptées si elles comportent de façon précise la mention athlétisme.
- soit un certificat médical comportant la mention de la non contre-indication à la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Le « Trail Découverte » est une course qui ne requiert pas de certificat médical mais elle ne sera pas chronométrée (aucun classement).

Le Pass sanitaire est à ce jour obligatoire pour votre participation.

Il vous sera demandé soit :

- Test RT-PCR négatif de moins de 72h
- Test antigénique de moins de 72h
- Résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid 19, datant de plus de 15j et moins de 6 mois
- Certificat de vaccination finale de plus de 7 jours pour Pfizer, Moderna et AstraZeneca ou 4 semaines pour Johnson & Johnson

Toutes les informations sur le Pass sanitaire sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

Sans présentation de ces documents, l'organisation ne pourra vous remettre votre dossard.

### **Article 3 : INSCRIPTION**

Les inscriptions se font uniquement sur le site [sporkrono.fr](http://sporkrono.fr) avec paiement sécurisé par CB et confirmation immédiate par retour mail jusqu'au jeudi 14 octobre 2021 minuit dans la limite des dossards disponibles : 500 pour le Trail du Vieil-Armand – 400 pour la Printanière – 300 pour le Trail Découverte.

Un compteur indique le nombre restant sur le site de [sporkrono.fr](http://sporkrono.fr)

Tarif trail du Vieil-Armand : 23 €

Tarif trail « Découverte » : 15 €

Tarif la Printanière : 10 €

Tarif la Printanière «Elle & Lui» : 20 €

### **Article 4 : STOP DECHETS**

Les participants sont tenus de respecter les circuits tracés et balisés par l'organisation, pas de kilométrages affichés sur le parcours.

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun débris sur le parcours au risque d'être mis hors course.

Tout coureur ne respectant pas ces points et identifié par un commissaire de course pourra être disqualifié.

### **Article 5 : RETRAIT DES DOSSARDS**

Remise des dossards :

- vendredi 15 octobre 2021 chez notre partenaire Décathlon Wittenheim (horaire à venir)

- samedi 16 octobre 2021 à partir de 13h à la Cave Vinicole du Vieil-Armand - 1 route de Cernay 68360 SOULTZ-WUENHEIM

Horaires et lieux de départ et d'arrivée :

Départ : A l'arrière de la Cave Vinicole de Soutz-Wuenheim sur la piste cyclable.

Horaires :

- Trail du Vieil-Armand : 14h30

- Trail « Découverte » : 15h00

- La Printanière + « Elle & Lui » : 15h30

Toutes les arrivées ont lieu dans les vignes en face de la Cave Vinicole.

Le dossard doit être porté sur l'AVANT et VISIBLE durant toute la course sous peine de disqualification.

### **Article 6 : RECOMPENSES**

Tous les participants seront récompensés par une bouteille de vin d'Alsace ainsi qu'un verre de dégustation offerts par OXYGENE68.

Lots de vin aux 3 premiers du scratch homme et du scratch femme de chaque de nos courses offerts par la cave vinicole du Vieil Armand.

### **Article 7 : RAVITAILLEMENTS**

- Trail du Vieil-Armand : ravitaillements liquide vers le 8<sup>ème</sup> km (Cantine Zeller), le 15<sup>ème</sup> (Domaine du Hirtz) et le 18<sup>ème</sup> (Cantine Zeller).
- Trail « Découverte » : ravitaillement liquide vers le 8<sup>ème</sup> km (Cantine Zeller).
- La Printanière : ravitaillement liquide entre le 4<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> km.

Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée

Nous vous invitons à emporter votre gobelet personnel réutilisable car il n'y aura pas de gobelets jetables aux ravitaillements.

Un stand « payant » café et gâteaux est également proposé sur l'aire d'arrivée.

### **Article 8 : ABANDON**

Le coureur désirant abandonner se signalera à un responsable de poste ou à un serre-file qui barrera le dossard d'un trait de feutre. A ce moment-là il ne fera plus partie des coureurs en course, toutefois il bénéficiera des mêmes prestations à l'arrivée.

Le coureur désirant abandonner et qui ne souhaite pas rejoindre l'aire d'arrivée remettra son dossard barré à un signaleur ou à un serre-file.

### **Article 9 : CHALLENGE**

Le trail du Vieil-Armand compte pour le Trophée des Vosges 2020-2021 – catégorie course longue.

### **Article 10 : ASSURANCE**

L'organisateur est couvert par une responsabilité civile auprès de la MACIF mais décline toute autre responsabilité. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tous recours envers les organisateurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance « Individuelle Accident » qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

### **Article 11 : SECOURS ASSISTANCE**

Les secours seront assurés par l'AFS Buhl.

Postes de secours à la Cantine Zeller (8<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> kms), au Domaine du Hirtz (12<sup>ème</sup> km) et à l'arrivée.

### **Article 12 : REMBOURSEMENT**

Maladie – blessure ou accident :

L'inscription sera remboursée uniquement sur envoi d'un certificat médical original daté et signé par un médecin. Le document sera envoyé par courrier au 24, rue des Vosges – 68700 WATTWILLER. Aucun remboursement ne sera effectué après le 8 octobre 2021 en raison des frais fixes engagés par l'organisateur.

Changement de distance :

Ils seront pris en compte jusqu'au 8 octobre 2021 (sous réserve des dossards disponibles).

La non-présentation d'un Pass sanitaire n'est pas un motif de remboursement de l'inscription.

### **Article 13 : STOP DECHETS**

L'organisateur attire l'attention des concurrents sur le fait qu'aucun déchet ne doit être laissé sur les chemins ou jetés sur les bas-côtés sous peine de disqualification immédiate.

### **Article 14 : DROIT A L'IMAGE**

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître prises à l'occasion de la manifestation.

### **Article 15 : RESULTATS**

Les résultats seront affichés ou disponibles sur internet en soirée notamment sur [sporkrono.fr](http://sporkrono.fr), [alace-en-courant.com](http://alace-en-courant.com) et [trophee-des-vosges.com](http://trophee-des-vosges.com)

**L'inscription aux courses implique l'acceptation par le concurrent du présent règlement.**